



## Choix sur plans, plans incorrects

Par **Jared**, le **02/02/2009** à **14:11**

Bonjour,

Suite à une JPO d'une résidence encore en cours de construction, j'ai réservé un T2 sur plan. Cette réservation étant conditionnée par le paiement des frais d'agence soit plus de 460€.

Après maintes vérifications, il se trouve que le plan ne correspond pas à l'appartement : fenêtres inexistantes en vraies alr que présentes sur le plan, appartement sous combles moyennement prononcés qui n'apparaissent pas sur le plan non plus.

Après plusieurs rappels à l'agence, tjs la même réponse: on ne peut rien pour vs, ni baisse de loyer, ni changer d'appartement, ni une place de parking supplémentaire en compensation. De plus l'agence précise que sur le plan est anoté "sous réseve de modifications". Or il me semble que des mur en biais et des fenêtres en moins ne sont pas des "modifications" mais la construction de base.

Si je décide de renoncer à l'appartement, l'agence conserve les 460€ de frais de dossier. Quels sont mes droits?

Merci d'avance, cette histoire devient un vrai casse-tête chinois!!!